

REGLEMENT FINANCIER 2011/2012 (à titre indicatif)

(Le règlement financier 2012-2013 ne pourra être communiqué qu'au cours du 2ème trimestre 2012).

CLASSES DE LA PETITE SECTION AU CM2

	MENSUEL (septembre à juin)	ANNUEL
1- CONTRIBUTION SCOLAIRE	*	
SCOLARITE UN ENFANT	108,00 €	*
SCOLARITE DEUX ENFANTS	96,00 €	*
SCOLARITE 3 ENFANTS	86,00 €	*
CLASSE THEATRE EN CM2	24,00 €	
LOCATION DE LIVRES EN PRIMAIRE	*	15,00 €
FOURNITURES MATERNELLES (hors fichiers)		25,00 €
FOURNITURES PRIMAIRES (hors fichiers)		35,00 €
2 - PRESTATIONS ANNEXES	*	
RESTAURATION REGULIERE PRORATISEE	6,15 €	*
REPAS EXCEPTIONNEL	7,45 €	*
ACCUEIL DU MATIN PRIMAIRE (7h45-8h15)	1,00 €	*
ACCUEIL DU SOIR REGULIER PRORATISE (16h30-18h00)	5,20 €	*
ACCUEIL DU SOIR EXCEPTIONNEL	5,50 €	*
ETUDE DU SOIR (FORFAIT MENSUEL)	31,00 €	*
TICKET ETUDE EXCEPTIONNEL	3,70 €	*
3-COTISATIONS APPELEES POUR LE COMPTE D'UN TIERS		
VISITE MEDICALE (uniquement grande section)		17,50 €
UGSEL(1) (par enfant à partir de la grande section)		3,75 €
APEL(2) (par famille)		28,00 €

(2) UGSEL (union générale sportive de l'enseignement libre)

(2) APEL (association des parents d'élèves de l'enseignement libre)

Possibilité de paiement :

Espèces

Chèques

Prélèvements

Pour information :

Le prélèvement des familles de 2010-2011 est reconduit pour 2011-2012.

Les familles ne souhaitant pas continuer le prélèvement en 2011-2012 doivent faire une demande d'annulation par écrit.

Les familles nouvellement inscrites qui optent pour le prélèvement doivent demander au secrétariat une feuille d'autorisation de prélèvement , à remplir, dater et signer, en y joignant un rib.

Les prélèvements 2011-2012 s'effectueront tous les 10 du mois (septembre à juin inclus).

Attention pour les familles ayant choisi le prélèvement automatique 25 € de frais supplémentaires seront comptés en cas de deux rejets successifs

En cas de deux rejets successifs, le prélèvement sera annulé.

Brigitte MENOT-LACOUR
Chef d'établissement

Guy CAZEILLES
Président de l'OGEC